

Taxe d'apprentissage

En 2024

**SOUTENEZ LA FORMATION
DES VÉTÉRINAIRES
DE DEMAIN**



Le versement de la
taxe d'apprentissage se
fait directement sur la
plateforme SOLTéA, pour
répartir l'ensemble ou une
partie du solde de leur taxe
d'apprentissage à un ou des
établissements habilités.

L'EnvA est habilitée à recevoir
cette taxe qui participe à la
modernisation des activités
pédagogiques.



POURQUOI CHOISIR L'ENVA ?



Pr Christophe
DEGUEURCE
Directeur de
l'École nationale
vétérinaire d'Alfort

Et si vous souteniez la **modernisation** de l'École nationale vétérinaire d'Alfort ? Notre établissement vit une importante transformation et un fort développement. L'ouverture d'une voie post-bac vise à former davantage de vétérinaires. La mise en œuvre d'enseignements dédiés au management, au marketing, à la communication doit permettre de former, au-delà des bons soignants, des **professionnels** qui comprennent leur environnement et ses enjeux. Le campus normand est engagé dans une phase d'expansion majeure. Le campus francilien doit maintenant offrir une qualité de vie et de travail rénovée.

Des objectifs ambitieux qui doivent ancrer la formation vétérinaire dans le XXI^e siècle et répondre aux enjeux actuels de notre société tout en préservant son patrimoine, son histoire et ses valeurs.

Accompagnez cette dynamique ! Vous pouvez exprimer votre soutien, via le versement de la taxe d'apprentissage. Découvrez dans ce document les nouvelles modalités de versement et nos champs d'intervention.

UNE RÉFÉRENCE MONDIALE, INTÉGRÉE AUX CLASSEMENT QS ET DE SHANGHAI

Classement 2023 de Shanghai des établissements de recherche vétérinaire et classement 2024 «QS World University Rankings by Subject», dédié à la science vétérinaire.

**+ DE 250 ANS
D'HISTOIRE**

**900 ÉTUDIANTS
VÉTÉRINAIRES &
APPRENTIS ASV**

**4 HÔPITAUX
VÉTÉRINAIRES
43 000 ANIMAUX
SOIGNÉS/AN**



**Chaque euro compte pour nos activités !
L'EnvA produit 68% de ses ressources
de fonctionnement.**



CE QUE VOTRE SOUTIEN PERMET !

Les activités pédagogiques innovantes, dont la salle de simulation médicale VetSims

Le développement du fonds documentaire & l'acquisition de revues spécialisées

Le nouveau matériel dédié à l'enseignement pour les vétérinaires de demain

Les aménagements des nouveaux bâtiments, dont l'Agora, cœur du campus transformé



LES ÉCOLES NATIONALES VÉTÉRINAIRES DE FRANCE S'ENGAGENT POUR ENDIGUER LA PÉNURIE DE VÉTÉRINAIRES ! SOUTENEZ CETTE AMBITION !

La taille des promotions de chacune des quatre écoles nationales vétérinaires (ENV Alfort, Lyon/VetAgroSup, Nantes/Oniris et Toulouse) va être portée à 180 étudiants formés, en favorisant leur diversité sociale et géographique. Il s'agit de la troisième augmentation en dix ans du nombre d'étudiants formés dans les ENV. Pour mémoire, jusqu'en 2017, les quatre écoles nationales vétérinaires diplomaient 480 vétérinaires/an. En 2030, ce seront 720 vétérinaires par an formés par les ENVF qui arriveront sur le marché du travail, soit 50% de plus qu'en 2017. Cette hausse se fera par la voie post-bac.

720 vétérinaires diplômés par les ENVF en 2030



INFORMATIONS PRATIQUES

RAPPEL

La taxe d'apprentissage est le seul impôt dont vous pouvez choisir le bénéficiaire

13% de votre taxe peuvent être versés à l'EnvA

Toutes les entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés sont concernées

UN PROCESSUS FLUIDE, SÉCURISÉ ET TRANSPARENT



Le solde de la taxe d'apprentissage est directement collecté par l'Urssaf et la Mutualité sociale agricole qui le transféreront à la Caisse des Dépôts. La répartition entre établissements se concrétise en ligne sur SOLTéA, nouvelle plateforme numérique nationale, développée et gérée par la Caisse des Dépôts.

- 1/ En mai, connectez-vous sur SOLTéA après la déclaration et le paiement de la taxe d'apprentissage ;
- 2/ Avant septembre, choisissez l'École nationale vétérinaire d'Alfort ;
- 3/ La Caisse des Dépôts effectuera ensuite le versement aux établissements bénéficiaires, dont l'EnvA. En fin de campagne, consultez les virements bancaires opérés par la Caisse des Dépôts auprès des établissements bénéficiaires.



INFOS

soltea.education.gouv.fr

Pour toute question concernant votre connexion à SOLTéA, une assistance téléphone est disponible au 09 70 80 98 63, du lundi au vendredi, de 9h à 17h (appel non surtaxé).

n° de SIRET de l'EnvA : 199 406 083 00014
Code UAI : 0940608A